

REPONSE A LA DEMANDE D'ECLAIRCISSEMENT N°02/15-04-2025
DOSSIER DE PRE-QUALIFICATION N°01/2025

**Construction, clé en main, d'un nouveau silo métallique
et Réhabilitation et mise à niveau d'un ancien silo en béton
au port maritime de Radès (Tunisie)**

Question 1 : Dans le cadre d'une candidature en groupement, un membre qui ne satisfait pas aux critères d'éligibilité mentionnés aux points 4.2 (a) et 4.2 (b) de la section III, peut il être désigné comme chef de file du groupement, sachant que les autres membres du groupement satisfont à l'ensemble des dits critères .

Réponse :

4.2 (a) Expérience spécifique de construction et de gestion de contrat

Le tableau de qualification mentionne que :

- Toute partie combinée du GECA : doit satisfaire au critère.
- Chaque partie : (sans objet)
- Une partie au moins : (sans objet)

Le tableau ne mentionne pas de qualification du chef de file.

Par conséquent une entreprise qui ne remplit pas les conditions du critère 4.2 (a) peut être le chef de file du GECA, à condition que l'ensemble des autres membres du GECA répond à cette condition.

4.2 (b) Expérience spécifique de construction et de gestion de contrat

- Toute partie combinée du GECA : doit satisfaire au critère.
- Chaque partie : (sans objet)
- Une partie au moins : Doit satisfaire à la spécification pour une des principales activités : Travaux de montage et installation d'un silo de stockage à grains

Le tableau ne mentionne pas de qualification du chef de file.

Par conséquent une entreprise qui ne remplit pas les conditions du critère 4.2 (a) peut être le chef de file du GECA, à condition que l'ensemble des autres membres du GECA répond aux conditions énumérées aux 4.2 (b) et une partie au moins du GECA a réalisé des Travaux de montage et installation d'un silo de stockage à grains.

Les activités qui peuvent être réalisées par un sous-traitant spécialisé sont : Etudes structurelles d'un silo métallique à grains de type vertical.

Question 2 : Demande de report des délais de la date limite de dépôt des dossiers de préqualifications sera étudié.

Réponse :

La demande sera étudiée ultérieurement.

Nb : Pour être informé de toutes les réponses aux demandes d'éclaircissements, veuillez consulter régulièrement le site web de l'office: www.oc.com.tn /ACTUALITES/APPELS D'OFFRES ET CONSULTATIONS / Avis de Préqualification des Entreprises N°01/2025 pour Construction, clé en main, d'un nouveau silo métallique et ses annexes destinés au stockage des céréales (Blé et orge)et Réhabilitation et mise à niveau d'un ancien silo en béton au port maritime de Radès (Tunisie) Projet financé par la Banque Africaine de Développement - Office des Céréales - Tunisie.